

## **Ancrés dans le danger ?**

### **États, autorités plurielles et gestion de la violence**

**Les 2 et 3 juin 2016.**

**Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne**

**Centre Soufflot (15 rue Soufflot, 75005, Paris)**

#### **Journée d'étude organisée par :**

Romain Le Cour Grandmaison, Université Paris 1, CESSP

Jacobo Grajales, Université Lille 2, CERAPS

*avec le soutien financier du CESSP*

#### **Faillis ou ancrés ?**

Les analyses normatives de l'après guerre froide ont érigé la « faillite », puis la « fragilité » des États en facteur majeur de risques sécuritaires d'un type nouveau. Dans ce nouveau désordre mondial, l'État était menacé par la multiplication des acteurs armés, des organisations criminelles et de la violence quotidienne. Des ennemis à la fois insaisissables et puissants réduisaient ainsi les capacités d'action des institutions, vidant l'État de sa substance, le transformant en coquille vide, voire le capturant au profit de desseins n'ayant rien à voir avec la poursuite de l'intérêt général.

Ces analyses ont fait l'objet de nombreuses critiques, et semblent désormais battues en brèche. D'une part, des sociologues, politistes et anthropologues attentifs aux formes concrètes d'exercice du pouvoir politique ont prouvé de manière convaincante l'absence d'un jeu à somme nulle entre le pouvoir de l'État et l'emprise d'acteurs violents non-statutaires.

Certains auteurs s'intéressent à l'étude des formes d'autorité non-étatiques, qui ne constituent pas pour autant des « anti-États », mais qui sont souvent enchevêtrées dans des réseaux dont la transversalité met à mal la division étatique/non-étatique. Des travaux sur les situations de guerre civile montrent bien que celles-ci ne constituent pas des espaces de chaos et d'anomie, mais qu'elles sont indissociables de l'émergence d'ordres politiques, seraient-ils locaux, fluctuants et instables. Les guerres civiles provoquent l'émergence de formes d'autorité multiples, qui coexistent selon des logiques de collaboration et de négociation, mais aussi parfois de concurrence et de conflit<sup>1</sup>. Le concept « d'institution crépusculaire »<sup>2</sup>, proposé par Christian Lund, bien qu'il ne vise pas exclusivement à qualifier des groupes armés, illustre bien l'indétermination de l'autorité qui découle d'arrangements locaux et mouvants. Dans un tel contexte de multiplication de formes localisées et fragmentées d'autorité, l'idée de l'État n'est pas nécessairement écartée par les acteurs. Au contraire, la violence peut apparaître comme un vecteur de mobilité sociale, voire d'insertion politique, au sein d'un champ étatique reconnu comme espace central de concurrence. Ainsi, le paradoxe relevé par Raeymaekers *et al.*<sup>3</sup> se confirme dans des conflits très divers : malgré la multiplicité de formes d'autorité non étatique, l'État constitue souvent l'horizon d'une myriade de mobilisations violentes<sup>4</sup>. Les situations que nous étudions seraient donc à comprendre dans leur *ancrage* violent, celui-ci incluant à la fois les institutions étatiques, les différents acteurs violents en contact avec ceux-ci, qu'ils les combattent ou non, ainsi que les individus vivant dans ces configurations.

D'autre part, il a été récemment montré que les concepts qui visaient à rendre compte des transformations subies par l'État dans des contextes violents devaient faire l'objet d'une déconstruction minutieuse, attentive aux conditions institutionnelles de leur production et aux diverses formes de réappropriation qu'ils pouvaient subir, notamment dans la sphère des organisations internationales. Les conceptualisations en termes de faiblesse ou de faillite répondent ainsi à la reformulation des formes d'intervention des États hégémoniques et des organisations internationales<sup>5</sup>. Les « nouveaux agendas » du développement, la conceptualisation des « nouveaux risques internationaux », mais aussi la convergence entre les champs de la sécurité et du développement international déterminent ainsi les utilisations de ces concepts<sup>6</sup>. Un élément supplémentaire mis en exergue par la littérature sociologique sur

---

1 T. Raeymaekers, K. Menkhaus et K. Vlassenroot, « State and non-state regulation in African protracted crises: governance without government. », *Afrika Focus*, 2008, vol. 21, n° 2, p. 7-22.

2 C. Lund, « Twilight institutions: public authority and local politics in Africa », *Development & Change*, 2006, vol. 37, n° 4, p. 685-705.

3 T. Raeymaekers, K. Menkhaus et K. Vlassenroot, « State and non-state regulation », *op. cit.*

4 R. Banégas, « La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire », *Genèses*, 2 février 2011, vol. 81, n° 4, p. 25-44 ; M. Debos, *Le métier des armes au Tchad: le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, 2013.

5 S. Grimm, N. Lemay-Hébert et O. Nay, « 'Fragile States': introducing a political concept », *Third World Quarterly*, février 2014, vol. 35, n° 2, p. 197-209.

6 *Ibid.*

les relations internationales concerne les utilisations des labels de faiblesse ou de faillite par des États dépendants de l'aide internationale. Des États peuvent ainsi mobiliser le même cadre normatif que les bailleurs, ce qui leur permet d'obtenir des marges de manœuvre dans l'utilisation des fonds de la coopération et de consolider leur position comme État devant être soutenu, seule barrière face au chaos<sup>7</sup>.

## **Violence, institutions, imaginaires**

Notre journée d'études se place en continuité avec les analyses critiques brièvement présentées, tout en proposant de nouveaux axes de recherche pour l'étude des transformations des États dans des situations de violence endémique. L'examen des modes d'exercice de l'autorité dans les espaces locaux et de l'enchevêtrement des institutions constitue un élément de continuité fort qui structure notre réflexion. Au sein de la diversité des analyses qui portent sur ces formes de gouvernementalité officieuses et violentes, nous partageons une certitude commune quant à l'importance de l'étude des pratiques concrètes d'exercice du pouvoir. Nous observons ainsi sur nos terrains respectifs des États s'installer durablement dans une situation de « ni guerre, ni paix », marquée par la centralité du répertoire armé comme moyen de mobilité sociale, mais aussi par l'importance du champ étatique dans les stratégies d'accumulation<sup>8</sup>. L'État n'est donc pas affaibli par la compétition armée, puisqu'il demeure à la fois « un terrain de jeu et un enjeu »<sup>9</sup>. S'il subit un processus de « désobjectivation », qui le conduit à apparaître crûment comme l'instrument du pouvoir d'une faction<sup>10</sup>, il ne demeure pas moins le lieu central de distribution de ressources.

Or, parallèlement à la prise en compte de cette informalisation des formes concrètes d'exercice du pouvoir, nous constatons une étonnante survie – voire une extension – des formes officielles d'action. Car la violence ne constitue pas uniquement une forme de contrôle du territoire et de la population, mais également un « problème public » qui nourrit, dans des contextes très divers, des formes d'action institutionnelle qui donnent un contenu et une vivacité paradoxale au modèle de l'État wéberien. Les situations de violence que nous étudions peuvent ainsi donner lieu à un investissement particulier des professionnels de la sécurité, appelés par les gouvernants à proposer des diagnostics et des formes de traitement de la violence. La violence fait ainsi de concurrences diverses pour son appropriation en tant que

---

7 J. Fisher, « When it pays to be a 'fragile state': Uganda's use and abuse of a dubious concept », *Third World Quarterly*, février 2014, vol. 35, n° 2, p. 316-332.

8 M. Debos, *Le métier des armes au Tchad*, op. cit.

9 S. Jensen, « The battlefield and the prize. ANC's bid to reform the South African state », in T.B. Hansen et F. Stepputat (dir.), *States of imagination: ethnographic explorations of the postcolonial state*, Durham, Duke University Press Books, 2001, p. 97-121.

10 B. Gourisse, *La violence politique en Turquie: l'Etat en jeu (1975-1980)*, Karthala, 2014.

problème, mettant au jour les rivalités entre diverses agences publiques ou entre factions à l'intérieur d'une même institution.

Ces concurrences ne concernent pas uniquement le champ de la sécurité. La justice se trouve également au centre des conflits institutionnels, appelée à assumer la tâche paradoxale de juger la violence au milieu de la violence. D'autres organes étatiques, ou arènes institutionnelles, qui deviennent des espaces de négociation privilégiés entre acteurs officiels et non-statutaires acquièrent également une centralité politique et institutionnelle. Lorsque le marchandage et la négociation permanente sont érigés en mode de gouvernement, les espaces de médiation deviennent des lieux essentiels pour l'exercice du pouvoir politique et les intermédiaires des rouages clés de celui-ci. L'analyse qui fait de la violence un facteur producteur de nouvelles configurations institutionnelles ne concerne pas uniquement la sphère interne. Comme le montrent les travaux déjà cités, le traitement des situations de violence constitue également un vecteur d'internationalisation des configurations politiques. La violence permet des nouvelles stratégies d'extraversion, des nouvelles alliances entre des acteurs du jeu politique interne et des institutions internationales ou des gouvernements étrangers.

Ce paradoxe apparent, qui voit des formes de gouvernement indirect se déployer alors que l'État développe lui-même une institutionnalité censée prendre en charge le problème de la violence se confirme à un troisième niveau, celui des imaginaires d'État<sup>11</sup>. Dans les cas que nous étudions, l'incertitude propre à une situation de violence endémique coexiste avec des univers très institutionnalisés. Les individus font face à la fois à l'indétermination des situations violentes et à la complexité administrative des appareils institutionnels étatiques, mais aussi des autres autorités officielles, qui résultent par exemple de la coopération internationale en situation de crise. Dans ces conditions, l'étude des imaginaires d'État nous renseigne sur la capacité des individus à déchiffrer ces contextes<sup>12</sup> pour faire face à l'incertitude et à développer des stratégies et des compétences de vie, et de survie, qui s'apparentent à une « herméneutique du danger »<sup>13</sup>. Enfin, cette étude nous permet également de voir que les imaginaires d'État gardent une dimension fantastique, tandis que les savoirs

---

11 Sur l'importance de prendre en compte en même temps les institutions et l'idée de l'État voir : P. Abrams, « Notes on the Difficulty of Studying the State (1977) », *Journal of Historical Sociology*, 1988, vol. 1, n° 1, p. 58-89. Sur les imaginaires d'État voir A. Gupta, « Blurred boundaries: the discourse of corruption, the culture of politics, and the imagined state », *American Ethnologist*, 1995, vol. 22, n° 2, p. 375-402 ; J. Ferguson et A. Gupta, « Spatializing States: Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality », *American Ethnologist*, novembre 2002, vol. 29, n° 4, p. 981-1002. Plus largement, on peut également voir les textes rassemblés par T.B. Hansen et F. Stepputat (dir.), *States of imagination: ethnographic explorations of the postcolonial state*, Durham, Duke University Press Books, 2001.

12 M. Agier, « Perte de lieux, dénuement et urbanisation : les desplazados de Colombie », *Autrepart*, 2000, n° 14, p. 91-105.

13 L. Gayer, *Karachi: ordered disorder and the struggle for the city*, Londres, Hurst, 2014.

pratiques des individus, acquis en situation de violence, sont confrontés à des situations qui sont difficiles, voire impossibles à tester empiriquement.